

Tous en GREVE
le 20 novembre

>> spécial
hors de france n°1

snuipp infos



snuipp.fsu

Suppl n°1 au SNUipp Infos n°63 - octobre-novembre 2007

L'avenir du réseau en question...

édito

C'est la rentrée des grands chantiers : pas moins de trois imposants dossiers sont sur la table en cet automne :

La mise en place de la gratuité de la scolarité à l'étranger pour les élèves de terminale (dites plutôt "prise en charge") : elle se limite aux seuls élèves de terminale pour cette année à hauteur de... 5 millions d'euros en 2007 et de 20 millions pour 2008.

Fédérations de parents d'élèves et organisations syndicales réclamaient pourtant de concert un abondement des bourses plutôt que la mise en oeuvre laborieuse d'une mesure inégalitaire...

Les personnels titulaires, quant à eux, pourraient bien ne pas s'y retrouver dans la mise en place de cette gratuité car il est à craindre qu'ils aient toujours à supporter les frais de première inscription, les frais annuels d'inscription, ou autres "taxes d'honorabilités" qui prolifèrent dans le monde...

Le nouvel avantage familial pour les rési-

dents, dans les tiroirs depuis deux bonnes années : le décret est enfin sorti au 1er septembre (ce qui le rend applicable au 1er octobre) mais pas l'arrêté qui fixe les nouveaux montants, toujours en attente de l'aval du ministère des finances...

Enfin les discussions sur le rapport Olivier semblent déboucher sur un projet de

"charte de l'enseignement français à l'étranger" et un

"guide de bon usage de la convention"

entre les établissements et

l'AEFE. Derrière ces projets qui rappellent

les grands principes de l'enseignement

français, on devine la tentation cachée -

mais bien dans l'air du temps - de "libéraliser" le système français à l'étranger en fai-

sant la part belle aux écoles simplement homologuées sans véritable contrepartie.

L'action unitaire n'aura de cesse de s'attacher à construire un autre avenir de notre

réseau et de la situation de ses personnels.



C.L.

20 novembre: grève

L'ensemble des fédérations de fonctionnaires appellent à la grève nationale le 20 novembre prochain: pour un réel maintien de notre pouvoir d'achat et pour l'emploi public garant d'un service public de qualité et de proximité.

Les fédérations de l'Education Nationale (FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education) appellent les personnels à participer massivement pour combattre les 11200 suppressions de postes à la rentrée 2008, et le chômage croissant des précaires, la dégradation accrue des conditions d'enseignement, la réduction de l'offre de formation...

A l'étranger aussi, nous avons toutes les raisons de construire ensemble une riposte d'envergure à la politique gouvernementale et à ses traductions au sein de l'établissement public AEFÉ et du ministère des Affaires Etrangères: pouvoir d'achat, ISVL insuffisantes, réforme de l'avantage familial remise en cause, emploi public, dérives vers une privatisation de l'Agence...

Ensemble, nous devons réussir un vaste mouvement de grève pour dire "ça suffit !" et exiger de véritables avancées pour nos élèves et pour les personnels.

Sommaire

- page 2. Actualités
- page 3. Avenir du réseau A.E.F.E
- pages 4-5. Dossier gratuit
- page 6-7. Avantage familial
- pages 8-9. ISVL
- page 10. Rentrée scolaire 2007
- page 11. Utile
- page 12. Elections A.E.F.E et Le secteur Hors de France

encarts: bulletin d'adhésion au SNUipp et le texte d'orientation du stage HDF 2007

SNUipp infos publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél: 01 44 08 69030 / email: snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins Prix du numéro: 0,80€
CPPAP: 0404 S 05288 ISSN: 0183-0244
Directeur de publication: Michel Sévenier

Actions de rentrée

MADAGASCAR

FORMATION CONTINUE : ARRETER LA DEGRADATION

Nos collègues constatent depuis l'an passé une diminution du nombre de stages de formation continue et de leur durée, une offre de formation qui ne tient pas compte des demandes exprimées par les équipes pédagogiques. Ils dénoncent l'absence de concertation avec les représentants des personnels, malgré les engagements qui avaient été pris par l'administration locale l'an passé et une dégradation très nette des conditions de prise en charge des frais de déplacement (à la suite de la mise en oeuvre du nouveau décret), qui met en grande difficulté nos collègues en contrat local.

Aussi la section locale a-t-elle décidé de lancer une pétition qui sera remise à l'Agence lors du prochain Conseil d'Administration.

COLLEGUES AGRESSES

A deux reprises depuis le début de l'année, des collègues ont été agressés verbalement par des parents d'élèves. Cette situation est inadmissible. Le SNUipp local s'est immédiatement adressé à l'administration locale pour qu'elle intervienne et apporte son soutien aux enseignants concernés. Ce qu'elle a fait très clairement dans un cas, de manière plus ambiguë dans un autre.

TUNISIE

Le SNUipp Tunisie a interpellé en début d'année les responsables du service culturel quant aux conditions de sécurité des écoles de Tunis (villa Mirasol et aménagements de R. Desnos) et de la Soukra... et ont reçu des réponses rassurantes de la conseillère culturelle.

Le SNUipp a également lancé une pétition pour l'application par l'Agence du décret de la république tunisienne de février 2007 portant modification de la grille des salaires des agents publics tunisiens aux collègues contrats locaux qui attendent depuis 2004 la revalorisation de leurs statuts et salaires.

CAMBODGE

Les collègues ont écrit à la directrice de l'Agence pour demander la création de 5 postes de résidents. Ces dernières années, les effectifs ont fortement augmenté, de nombreuses classes ont été créées (3 à cette rentrée) en recourrant au recrutement de contrats locaux. Actuellement sur 18 enseignants du primaire, 12 sont en contrat local dont 7 titulaires non-résidents: cela fait beaucoup !

ETHIOPIE

Le SNUipp, le SNUEP et le SNES revendiquent la création de 6 postes de résidents, 5 en élémentaire et un en maternelle. Ils ont écrit ensemble au chef d'établissement.

La brochure HDF 2007

Comme chaque année, le SNUipp a édité une brochure "Partir enseigner à l'étranger" à l'intention de tous les candidats au départ....
Conseils, informations, procédures, barèmes, contacts...



Recrutements à l'étranger pour la rentrée 2007

A.E.F.E

Expatriés

Les délais de saisie des dossiers de candidature et d'envoi des dossiers est dépassé.

Voici le calendrier des opérations suivantes :

Entretiens pour les postes de directeurs d'écoles, conseillers pédagogiques... **du 18 au 29 février 2008**

- CCPCA : **17 et 18 mars 2008** (1er degré), 24 et 25 mars (2nd degré)

Résidents

- Les CCPLA de recrutement devront se tenir **entre le 23 et le 31 mars 2008**.

- Acceptation des postes par les agents pour le **8 avril**.

- demandes d'accords préalables pour détachement : au plus tard le **18 avril 2008**.

Nous demandons toujours à ce que les cas de recrutements posant problème (respect du décret...) fassent l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel au niveau central avant acceptation de l'Agence (saisine de la CCPCA).

M.A.E : 1ère transparence

Postes dans un service ou un établissement relevant du MAE, en Alliances Françaises, et postes d'assistants techniques. Pour les personnels du ministère de l'Éducation Nationale, seules les candidatures effectuées en ligne sur le site du MEN seront prises en compte (pas celles faites sur le site du MAE!).

Cette première "transparence" est close mais il est à noter que plusieurs listes de postes à pourvoir ont lieu dans l'année, et donc plusieurs possibilités de candidatures (il peut y avoir jusqu'à 10 publications...).

Cette liste peut également faire apparaître les postes d'experts techniques internationaux (ETI), ces derniers sont gérés par FCI (France Coopération Internationale), à des conditions particulières et sous contrats privés. Se renseigner sur le site de FCI: www.fci.gouv.fr.

TOM

Le délai d'envoi des dossiers au ministère est dépassé. Le groupe de travail sur les affectations est prévu le 20 novembre prochain. La CAPN (commission administrative paritaire nationale) entérinera ces recrutements courant février.

Personnels

● Mutations internes

Elles doivent parvenir à l'AEFE après avis de la CCPLA **avant le 17 décembre 2007**

● Demandes de temps partiel

Elles doivent parvenir à l'AEFE après avis de la CCPLA **avant le 17 décembre 2007**

Réf: circ 903 du 13.03.2001

● **Retraitables: demandes de prolongation** pour les résidents en âge de faire avloir leurs droits à pension. Elles doivent parvenir à l'AEFE après avis de la CCPLA **avant 17 décembre 2007**

réf: circ 20207 du 3.12.2003

● Demandes de réintégration

Elles doivent parvenir à l'Agence **avant le 28 février 2008**.

● Prolongations de missions des expatriés :

Les expatriés recrutés en 2006 sous contrat de 3 ans et ceux recrutés en 2007 sous contrat de 2 ans sur les pays de zone A devront faire parvenir à l'AEFE leur demande de prolongation de mission **avant le 20 avril 2008**.

● **Renouvellement de détachement:** pour les agents en fin de contrat désirant le renouveler, les demandes doivent parvenir à l'AEFE **avant le 31 janvier 2008**. Un formulaire de demande est à télécharger sur le site de l'AEFE

● **Permutations informatisées.** La circulaire paraîtra au B.O prochainement. Les dossiers sont à faire pour la fin novembre. Rappel: l'obtention d'une permutation met fin au détachement, mais la demande de participation ne constitue pas une demande de réintégration inconditionnelle.

Par ailleurs, le SNUipp a obtenu du ministère de l'Éducation nationale la prise en compte dans le calcul du barème des années de détachement pour les collègues en poste à l'étranger.

Etablissements

● Vie scolaire:

En attendant la publication d'une nouvelle circulaire de vie scolaire, c'est celle publiée par l'Agence, en date du 23 juin 2006 qui s'applique à la rentrée 2007. (cf page 3) -

Réf: circ 1897 du 23 juin 2006

● Calendrier scolaire:

Le dossier concernant l'établissement du calendrier 2008-09 sera mis en ligne par l'AEFE début janvier 2008. Une circulaire sera publiée au même moment.

Le conseil d'établissement doit être consulté.

● Formation continue

Les demandes de subvention doivent parvenir à l'AEFE **avant le 1^{er} mars 2008**.

Réf: circ 4453 du 14.12.2005

● Carte scolaire

Les propositions des établissements pour la rentrée 2008 doivent parvenir à l'Agence **avant le 15 octobre 2007**. Les demandes des postes d'expatriés pour la rentrée 2009 seront à établir **avant le 15 mai 2008**.

Sur toutes ces questions, le conseil d'établissement doit obligatoirement être consulté.

Réf: circ 2349 du 31.08.2006

Vous avez dit...

"- Je rendrai cet enseignement gratuit.... Les français de l'étranger, ce sont des français comme les autres, ils doivent avoir droit aux mêmes services, ils ont les mêmes droits à l'égalité devant le service public..."

Nicolas Sarkozy

Chiche, monsieur le Président ?



Le dispositif prévu par l'AEFE :

Il ne concerne que les élèves inscrits en terminale, dans un établissement français à l'étranger au moins homologué par le ministère de l'Education Nationale (établissements de l'AEFE en gestion directe ou conventionnés, ou simplement homologués... avec dérogation possible pour les élèves scolarisés avec le CNED). Mais seulement s'il a moins de deux ans de retards dans l'année civile de son entrée en terminale, soit 19 ans. Des dérogations pour dépassement d'âge peuvent toutefois être accordées.

L'élève concerné devra résider avec au moins un des parents dans le pays où est situé l'établissement. Là aussi dérogation possible.

Il doit être de nationalité française, et inscrit au registre mondial des français établis hors de France (au consulat).

Il pourra être tenu compte du revenu brut de la famille. La famille devra justifier être en règle au regard de la réglementation fiscale qui lui est applicable (en France ou dans le pays de résidence).

Elle ne pourra pas cumuler aide à la scolarité et prestations familiales en France sauf exceptions prévues par les instructions générales des bourses en faveur des travailleurs exerçant leur activité en

à la sécurité sociale française. Nos collègues en poste dans l'Union Européenne qui perçoivent les allocations familiales sont dans ce cas-là et concernés par cette dérogation.

Les aides à la scolarisation ou autres éléments de rémunération liés à la charge d'enfants sont prises en compte dans le calcul de la prise en charge. Sont concernées toutes les aides directes ou indirectes, quel qu'en soit le type, versées par un employeur, une collectivité territoriale, un état étranger, un établissement d'enseignement... ainsi que les réductions tarifaires ou exonérations consenties par les établissements.

S'agissant des personnels de l'AEFE, les majorations familiales et l'avantage familial sont pris en compte dans le calcul de la prise en charge. Et si ceux-ci ne couvrent que partiellement les frais de scolarité, une prise en charge partielle couvrant le restant peut être accordée.

Nota Bene :

- Les frais de scolarité couverts représentent : les frais annuels de scolarité, les droits de première inscription, et les droits d'inscription annuelle.
- Le dispositif est géré par le système des bourses scolaires, examiné en commission locale puis nationale.
- Les prises en charge sont versées aux établissements.

Ils ont dit...

I'ADFE

"[...] Limitée et injuste, cette mesure va à l'encontre du principe d'égalité des droits des Français de l'étranger devant l'école, rappelé par le Président lui-même. Elle va à l'encontre de la position de bon sens [...] qui recommandait de relever très fortement les crédits des bourses pour tous les niveaux scolaires confondus. La déception sera donc à la hauteur de l'espérance soulevée chez les Français de l'étranger. Cette mesure divisera la communauté française et il va être malaisé de gérer le mécontentement des familles confrontées au difficile financement de la scolarité de leurs enfants, face aux familles privilégiées par le nouveau système, dont un certain nombre n'a pas besoin."

I'UFE

« Le Groupe UFE de l'AFE, qui s'était engagé auprès du Président de la République pour ces mesures, exprime la satisfaction des familles françaises à l'étranger. Pour la toute première fois, un engagement électoral au plus haut niveau de l'Etat concernant les frais de scolarité, voit sa première réalisation concrète.

Cela n'avait jamais été le cas. »

L'UFE est satisfaite, mais cela n'étonnera personne...(NLDR)

Monique Cerisier-Ben Guiga, Sénateur PS des français de l'étranger

"D'abord, la promesse électorale de M. Sarkozy, c'est la gratuité totale, et non seulement la gratuité au lycée. (...) D'autre part, le financement de la promesse, même limitée aux lycées, est loin d'être acquis. (...) Cette promesse électorale jetée en pâture aux électeurs, non expertisée et appliquée telle quelle, déséquilibrera l'AEFE. Celle-ci, sans prise sur les coûts de scolarité de la majorité des établissements, ne pourra faire face qu'en alourdissant les frais de scolarité de la maternelle et du primaire. (...) comment les élèves français formés dans les systèmes nationaux, faute d'avoir pu aller à l'école française, pourront-ils intégrer la seconde ?..."

...gratuité?

Des promesses à la réalité...

La promesse électorale du président Sarkozy d'établir la gratuité de l'enseignement scolaire pour les élèves français établis hors de France, proposée dans un premier temps pour les élèves du second cycle puis élargie à l'ensemble des élèves français, ne s'appliquera donc cette année qu'aux seuls élèves de terminale, et avec un cadre budgétaire restreint (5 millions d'euros). Cette mesure devrait être étendue les deux années suivantes aux classes de première et de seconde, avec un budget de 20 millions d'euros pour 2008. Il n'est plus question d'aller au-delà de la seconde.

La mesure concerne donc 4100 élèves de terminale dont 770 déjà boursiers sur les 80.000 élèves du réseau.

La circulaire de l'AEFE (dite d'instruction spécifique sur l'aide à la scolarité des lycéens français scolarisés en terminale dans un établissement d'enseignement français à l'étranger) le précise clairement « La prise en charge de la scolarité ne constitue pas un droit pour les familles (NDLR) dans la mesure où elle s'inscrit dans un cadre budgétaire limité. Les règles d'accès au dispositif (...) pourront être révisées en fonction des contraintes budgétaires rencontrées. »

Une mesure discriminatoire... et injuste

On pouvait déjà s'interroger sur le fait que la mise en place de la gratuité ne concerne que les années où la scolarité n'est plus obligatoire (au-delà de 16 ans) en oubliant celles où elle est obligatoire. Mais son caractère doublement limité, par le niveau de la classe concernée et le budget contraint qui risque d'être insuffisant (un premier chiffrage rapide en commission des bourses au mois de juin évaluait à près de 56 millions d'euros le coût de la « gratuité »), ne permet pas d'apporter une aide supplémentaire aux familles en ayant un réel besoin (par l'augmentation des crédits des bourses à tous les niveaux) tout en l'accordant à certaines, privilégiées, qui n'en auraient pas besoin.

Il fait également craindre que le financement de cette mesure se reporte in fine sur les autres niveaux « payants »...



Financer le privé ?

Tous les établissements homologués (AEFE et hors AEFE) sont concernés: même si la circulaire de l'AEFE précise sous forme d'un Nota Bene que « les frais de scolarité pourront être plafonnés en cas de contrainte budgétaire pesant sur la dotation allouée à l'Agence »*... cette mesure représente une nouvelle aide financière à des établissements privés, sans contrepartie, ni engagements (et sur lesquels l'AEFE n'a pas de contrôle ni de pouvoir de limitation en matière de frais de scolarité...). Pour certains, elle peut constituer une manne importante (d'autant plus si les contraintes budgétaires ou le manque d'information des familles au départ n'aboutissent pas à plafonner les frais de scolarité réclamés). Dans le contexte actuel (cf page...) où l'on parle de « charte des établissements français à l'étranger » associant établissements de l'AEFE et homologués, d'accords de « partenariat » comme moyen de contourner les exigences de la convention, cette aide financière constitue un pas supplémentaire dans le sens de la privatisation du réseau des établissements français et d'affaiblissement de l'établissement public que nous ne pouvons accepter.

Le problème de fond reste entier

La question de fond reste cependant celle du coût réel de la scolarité dans nos établissements français de l'étranger, qui va bien au-delà des seuls frais de scolarité (frais annexes, fournitures scolaires, transport, repas, piscines et accès à des équipements sportifs, voyages scolaires... jusqu'à des contributions des plus « exotiques »: taxes d'honorabilité (??), frais d'agendas obligatoires,) et le financement de l'ensemble du système. La mesure Sarkozy n'y apporte manifestement pas de solution.

Ph.S.

* Lors de la réunion préparatoire du 30 août, il avait été précisé que la prise en charge serait limitée à un plafond correspondant à la moyenne des montants des frais de scolarité des établissements concernés sur le monde entier (de l'ordre de 3800 euros pour 2007). Dans la circulaire de le plafonnement n'est plus évoqué que de manière potentielle.

Ils ont dit...

la FAPEE

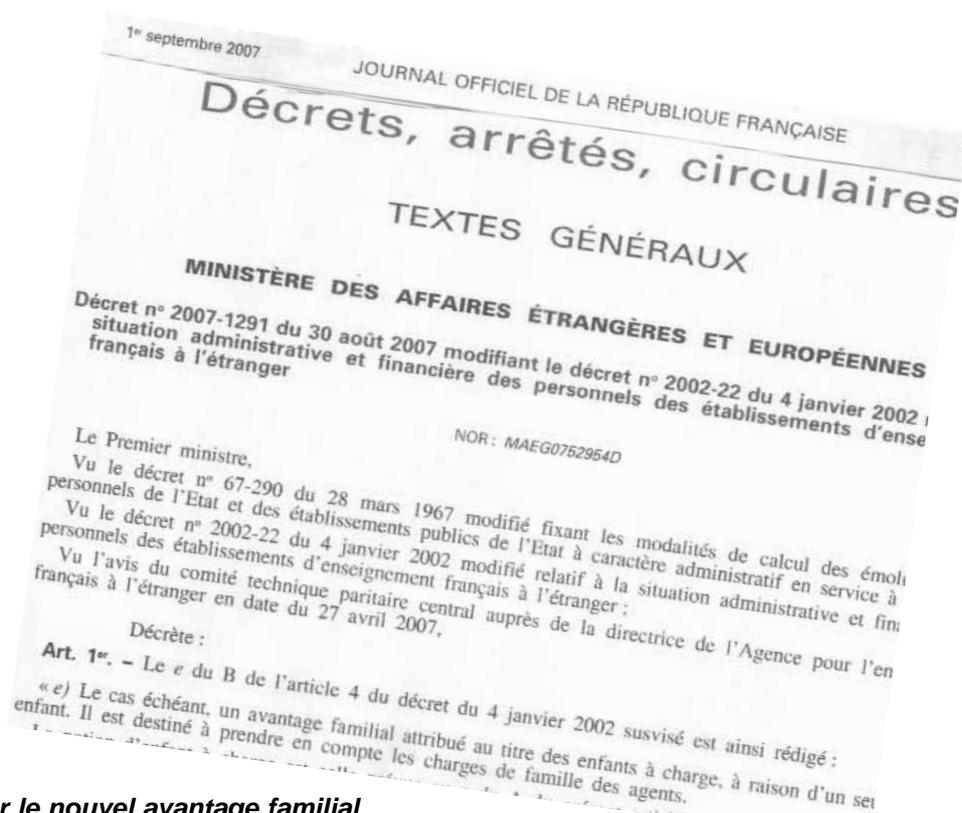
Au regard des énormes besoins de l'enseignement français à l'étranger, la FAPEE souhaitait une aide plus sélective mais portant sur l'ensemble de la scolarité des enfants. Une baisse du seuil d'attribution des bourses, bénéficiant aux familles moyennes, ainsi qu'un effort sur l'immobilier, nous semblaient plus équitables, tant à l'égard des familles françaises qu'à l'égard des familles non françaises, qui peuvent désormais craindre un report de charges. (...)

Si la FAPEE ne peut bien sûr que se réjouir de voir l'Etat augmenter ainsi son soutien, elle n'en reste pas moins cependant très préoccupée de la portée de telles mesures comme des conséquences de leur mise en œuvre. (...)

La FAPEE ne pense en outre pas souhaitable, même si les effets devaient en être limités par d'éventuels critères de revenus, dont on voit d'ailleurs mal comment il pourraient coexister avec ceux en vigueur en matière de bourses, d'accorder une aide à terme à tous les enfants français du secondaire et à eux seuls. Une révision à la baisse du seuil d'attribution des bourses, pour l'ensemble de la scolarité, au profit des familles moyennes, qui sont celles qu'il faut réellement soutenir, est pour elle la seule approche équitable tant à l'égard des familles françaises - surtout si l'on veut éviter que certains enfants soient tenus à l'écart de notre enseignement pour des raisons financières- que des non françaises, qui peuvent légitimement craindre un report de charges. Il sera par ailleurs bien difficile de contrôler les montants réels d'assistance que les familles obtiennent de leurs employeurs, qui ne manqueront pas de chercher à tirer parti d'un tel effet d'aubaine, comme d'appliquer un plafond au montant des écolages pris en charge si l'on veut conserver une portée quelconque à une telle mesure dans les pays où ils sont les plus élevés.

Elle regrette fortement la décision prise, même s'il est toujours bon qu'une aide se concrétise, au profit malheureusement d'un petit nombre. Reste en tout cas à espérer, comme on nous l'a laissé entrevoir, qu'après la longue stagnation de ces dernières années, elle s'accompagne d'un renforcement vraiment significatif de l'aide de l'Etat, seul susceptible de contenir pour tous une hausse des écolages qui a déjà, pour beaucoup, dépassé le seuil de l'acceptable et d'autoriser un élargissement au plus grand nombre du système des bourses

Avantage familial : panne sèche... ou remise en cause ?



Le décret du 30 août 2007 sur le nouvel avantage familial

Le décret du 30 août 2007 sur la mise en place du nouvel avantage familial des résidents est bel et bien sorti, comme en témoigne le document ci-dessus. Publié le 1er septembre 2007, il est donc applicable au premier jour du mois suivant, c'est à dire au 1er octobre 2007. Ce qui bloque son application, c'est l'arrêté fixant les montants de cet avantage qui n'est pas encore sorti. L'AEFE espérait encore il y a peu régulariser la situation sur les paies de décembre (avec rattrapage au 1er octobre), mais nous sommes déjà aux vacances de Toussaint et rien n'a été publié.

En revanche, sur le terrain, les chefs d'établissements et agents comptables présentent la note à nos collègues et réclament les frais de scolarité comme si de rien n'était...

Sabotage de la réforme ?

Explication : le ministère des finances tente de remettre en cause différents aspects du mode de calcul du nouvel avantage, présenté au CTP de l'AEFE. En gagnant du temps d'une part (au départ, la réforme devait s'appliquer au 1er janvier 2007, puis au 1er septembre, enfin au 1er octobre...), en amendant fortement le projet d'autre part. Pour ce que nous

avons pu en savoir, "dans les couloirs", Bercy n'accepterait pas la dimension de prestation sociale et remettrait en cause le forfait de 60 euros (qui était au départ de 80!). Mais, le ministère des Finances chercherait également à faire des économies en remettant en cause les tranches d'âge actuelles (en créant de nouvelles tranches pour les enfants les plus jeunes: de 0 à 3 ans, de 3 à 6...) et en prenant pour référence l'établissement où les frais de scolarité sont les moins chers dans une zone où il existe plusieurs établissements. Ratiboiser ici, grignoter là... sur le dos de nos collègues et de leurs enfants.

Cela ne peut plus durer !

Alors que la situation ne trouve pas de solution et que le temps passe, aucune concertation n'est menée de la part de l'AEFE. Ni même une information autorisée sur les difficultés rencontrées et l'état des discussions avec Bercy ! Une réunion devait avoir lieu en septembre, elle a été sans cesse repoussée... Quand on se rappelle la précipitation pour réunir le CTP en urgence en février dernier, cela montre bien l'état du dialogue social à l'Agence aujourd'hui...

Mais les tentatives de remise en cause,

les pressions diverses qu'exerce le ministère des Finances sont plus graves encore. Faut-il rappeler que la réforme représente un coût de 2,8 millions d'euros, inscrits au budget de l'Agence depuis novembre dernier, que le CTP a eu lieu en février...? pourquoi en est-on encore à ce genre de discussions ? Quand il s'agit de procéder à des cadeaux fiscaux (aux plus riches !) de 15 milliards d'euros au cours de l'été, ou d'affecter quelques millions pour mettre en place la gratuité de la scolarité pour les seuls élèves de terminale...- promesse présidentielle oblige - cela va beaucoup plus vite, et sans autant de barginage !

Aujourd'hui, cela suffit !

Nous exigeons le respect de la parole donnée, la mise en oeuvre de la réforme telle qu'elle a été définie lors du CTP, qui constituait la limite du compromis acceptable. Toute tentative pour amoindrir ce dispositif, en réduisant la portée sur le dos de nos collègues est donc inacceptable pour nous.

Nous appelons nos collègues à se mobiliser de nouveau, fortement, et notamment dans la grève du 20 novembre et ses suites, pour le respect des engagements pris.

C.L. - Ph.S

Qu'entend-on par "frais de scolarités"?

Les **frais de scolarités** comprennent :

- les **frais de scolarités annuels** (quelque soit leur mode de paiement)

- les **frais d'inscriptions annuels**.

Les frais de première inscriptions ou autres frais répartis sur plusieurs années ne sont donc pas pris en compte dans le calcul de l'avantage familial. Or ce sont ces frais, sortes de variables d'ajustement budgétaire des établissements qui ont fait l'objet, ces dernières années, de réévaluations parfois vertigineuses, sous prétexte, la plupart du temps, d'investissements immobiliers.

Le SNUipp continue de protester contre la prolifération ces charges supplémentaires pour les familles qui ne sont que des frais de scolarités déguisés.



Le SNUipp revendique

- **les mêmes majorations familiales pour un enfant de résident et d'expatrié**

- **dans l'immédiat : l'application du nouvel avantage familial tel qu'il a été adopté en CA et en CTP**

- **la prise en compte des frais de première inscription**

- **des exonérations ou systèmes d'aides aux collègues recrutés locaux pour la scolarisation de leurs enfants dans l'établissement**

Du signal d'alarme de septembre 2005... ...au feuilleton présidentiel du printemps

On le redira jamais assez, l'avantage familial ne suffit plus, pour un nombre de collègues croissant, à recouvrir les frais de scolarité, en hausse vertigineuse un peu partout dans le monde. Depuis sa mise en place en 2002, la situation n'a cessé de se dégrader pour les résidents. La politique de désengagement de l'Etat et de transfert de charges de l'AEFE vers les établissements et les familles a bel et bien provoqué l'envolée des tarifs scolaires. Retour sur l'accouchement difficile d'un nouveau décret, depuis la rentrée 2005 où le SNUipp interpellait la directrice de l'agence, jusqu'à cette rentrée 2007, en passant par les turpitudes de mai dernier, sur fond d'élection présidentielle...

Septembre 2005 : l'alerte est donnée par le SNUipp

En septembre 2005, au cours d'une entrevue avec la directrice de l'AEFE, le SNUipp avait déjà tiré la sonnette d'alarme et demandé que l'agence, en tant qu'employeur, prenne à sa charge la différence entre les coûts de scolarité et l'avantage familial perçu, dans tous les pays où les frais d'écologies étaient supérieurs à cet avantage. Une mesure qui devait être transitoire, en attendant la réforme des majorations familiales des expatriés (que l'on attend d'ailleurs toujours).

Le tournant de la grève du 29 mai 2006

C'est la grève du 29 mai 2006 qui décide l'AEFE à réagir et à proposer le remplacement de l'avantage familial par une "allocation d'éducation" dont le montant représentera l'avantage familial existant mais ne pourra être inférieur au montant des frais de scolarités. (Rappelons que les frais de scolarités représentent les frais annuels + frais d'inscription annuels). Cette mesure doit alors avoir un caractère définitif et non plus transitoire et ainsi faire l'objet d'un nouveau décret et d'un nouvel arrêté.

Mais cette proposition, en raison du décrochage de l'avantage familial de la majoration familiale, fait perdre à cet avantage le caractère de prestation familiale propre aux majorations des expatriés. Or l'éducation d'un enfant, pour les résidents comme pour les expatriés, ne se réduit pas aux seuls frais de scolarités.

C'est ce conduit la FSU à proposer l'intégration d'un élément de prestation familiale dans le calcul de cet avantage, équivalant à un SFT (supplément familial de traitement) et des allocations familiales françaises d'une famille de 3 ou 4 enfants. L'agence opte finalement pour un montant forfaitaire de 80 euros ajoutés aux frais de scolarités. Dans les pays de l'Union européenne, les résidents ne toucheront pas ce montant for-

faitaire mais les allocations familiales françaises ne seront plus déduites de l'avantage familial.

Le projet de décret, dont l'application est envisagée dans un premier temps au 1er janvier 2007, est ainsi présenté par l'AEFE à la direction du budget. S'ensuivent alors d'interminables discussions avec le ministère des finances, qui pinaille entre autres sur le forfait de 80 euros. Des blocages qui semblent reporter aux calendes grecques la publication future du nouveau décret. Et déjà un premier recul significatif : le forfait en question est désormais ramené à 60 euros.

Le SNUipp intervient de nouveau

L'attente ne peut plus durer. Le 8 mars 2007, le SNUipp, par la plume de son secrétaire national Gilles Moindrot, écrit au premier ministre, Dominique de Villepin. C'est le ministre des affaires étrangères, Philippe Douste-Blasy, qui nous répond en nous assurant que la réforme est bel et bien mise en oeuvre. Le projet est approuvé au conseil d'administration de l'AEFE le 26 avril 2007 et au CTP le lendemain.

"Il a manqué deux heures !"

Rocambolesque rebondissement en mai dernier, après le feuilleton de l'élection présidentielle : "Il aura manqué deux heures, nous dira la directrice, pour que ce décret soit publié avant le changement de gouvernement ! Il va donc falloir recommencer la procédure de l'ensemble des signatures ministérielles..."

Et rebelotte pendant l'été ! Le décret est finalement publié le 1er septembre 2007 mais la saga n'est pas pour autant terminée : voilà que le ministère des finances cherche maintenant par tous les moyens à amender un projet pourtant acté en CA et en CTP (cf. notre article en page précédente).

C'en est trop. Le SNUipp appelle les collègues à réagir fortement sur ce sujet lors de la grève unitaire du 20 novembre prochain.

C.L.

ISVL : nouveaux montants

LIBELLE	Classe pays	% Isvl / IE 01/09/07	Variation ISVL 01/09/07 apres mesures en niveau	Montant des ISVL au 1/09/07				
				Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 8	
AFGHANISTAN	A	35	0,81	34,77	29 280	23 955	22 623	21 293
AFR DU SUD AUTRES VIL	B	5	-1,09	10,38	4 578	3 991	3 638	3 404
AFR DU SUD JOYBURG P	B	5	-1,09	9,99	4 974	4 336	3 953	3 699
ALGERIE	A	13	0,53	15,45	9 843	8 481	7 709	7 393
ALLEMAGNE	C	19	0	18,31	6 742	5 933	5 355	5 009
ANGOLA	A	47	-2,5	42,54	30 413	25 344	24 078	22 172
ARABIE SAOUDITE	A	50	-2,5	42,75	20 301	16 916	15 561	14 547
ARGENTINE	C	17	-2	21,31	7 645	6 437	6 035	5 632
AUSTRALE	C	11	2,88	12,27	5 415	4 431	4 185	3 938
AUTRICHE	C	23	0	21,77	8 264	6 761	6 385	6 009
BAHREIN	B	27	-3,25	26,84	11 285	9 373	8 703	8 149
BANGLADESH	A	5	1,01	16,36	8 433	6 900	6 516	6 133
BELGIQUE	C	18	0	16,86	5 335	4 650	4 240	3 967
BENIN	B	7	3	9,48	5 793	4 951	4 529	4 213
BOLIVIE	B	5	-1,98	9,58	3 861	3 217	3 056	2 815
BRESIL (AUTRES)	B	10	4,61	11,13	7 549	6 452	5 902	5 490
BRESIL (BRASILIA)	C	10	4,77	11,44	8 050	6 890	6 293	5 854
BRESIL (RIO)	C	10	4,77	11,31	7 000	5 962	5 473	5 091
BRESIL SAO PAULO	B	10	3,84	11,44	8 779	7 502	6 864	6 384
BULGARIE	B	11	4,6	12,57	5 832	4 803	4 631	4 117
BURKINA FASO	B	5	2,6	9,48	5 482	4 685	4 286	3 987
CAMBODGE	B	5	-2,86	9,5	4 275	3 563	3 277	3 063
CAMEROUN	B	8	3	9,48	5 556	4 630	4 259	3 981
CAMEROUN (DOUALA)	B	8	3	9,48	6 134	5 112	4 702	4 396
CANADA : AUTRES VILLES	C	21	2,5	23,01	8 301	6 993	6 666	6 174
CANADA TORONTO	C	21	2,5	23,4	9 288	7 807	7 441	6 893
CANADA VANCOUVER	C	21	2,5	23,4	9 288	7 807	7 441	6 893
CENTRAFRICAINE REP.	A	5	0	15	10 072	8 061	7 870	7 333
CHILI	C	5	3,25	8,69	4 012	3 343	3 176	2 925
CHINE : AUTRES VILLES	B	27	-2	27,83	15 866	13 560	12 404	11 538
CHINE HONG KONG	C	27	-4,5	48,33	24 689	20 202	19 079	17 955
CHINE SHANGHAI	B	27	-2	26,76	14 685	12 551	11 481	10 679
CHYPRE	C	27	0	8,2	3 305	2 882	2 627	2 458
COLOMBIE	B	5	8,18	9,25	7 405	6 327	5 789	5 385
COMORES	A	11	4,79	15	12 771	11 133	10 151	9 495
CONGO	A	5	0,36	15	10 773	9 194	8 422	7 835
COREE	C	41	-1,65	36,97	27 870	23 819	21 790	20 270
COSTA RICA	C	5	2	8,73	3 599	3 063	2 747	2 649
CROATIE	C	9	1,08	9,09	4 861	4 092	3 802	3 548
CUBA	B	5	0	9,74	4 623	4 030	3 675	3 438
DANEMARK	C	25	0	24,88	11 149	9 527	8 716	8 108
DJIBOUTI	B	18	-3	17,94	9 110	7 591	6 984	6 528
DOMINICAINE (REP.)	C	5	3,3	10,02	4 888	4 178	3 821	3 554
EGYPTE	B	15	-1	17,09	8 646	7 204	6 945	6 305
EL SALVADOR	B	5	0	9,61	5 486	4 488	4 239	3 989
EM ARABES UNIS	B	37	-1,5	33,81	15 462	12 759	11 942	11 166
EMIRATS ARABES	B	37	-1,5	33,18	15 292	12 617	11 811	11 043
EQUATEUR	C	5	0	8,92	3 815	3 326	3 033	2 837
ESPAGNE	C	5	0	8,02	2 920	2 546	2 321	2 171
ETHIOPIE	B	5	-3,2	10,04	6 408	5 243	4 950	4 660
FINLANDE	C	9	0,66	9	3 188	2 656	2 443	2 284
GABON	B	13	0,22	14,07	8 255	7 054	6 453	6 002
GAMBIE	B	5	1,62	9,58	4 781	4 085	3 738	3 477
GHANA	B	5	2	9,49	6 069	4 990	4 586	4 315
GRECE	C	5	0	8,02	2 985	2 475	2 354	2 169
GUATEMALA	C	5	0	9,05	4 703	3 848	3 634	3 420
GUINEE	A	6	9,06	15,86	10 073	8 394	7 722	7 218
GUINEE EQUATO	A	40	0,4	39,11	26 750	22 293	20 508	19 169
HAITI	A	8	1,55	15	9 832	8 193	7 782	7 168
HONDURAS	C	5	0	9,13	4 778	3 982	3 781	3 483
HONGRIE	C	8	7,36	9,92	4 400	3 666	3 463	3 208
INDE	B	5	5,52	9,37	4 714	3 928	3 614	3 378
INDE	B	5	5,52	9,37	4 714	3 928	3 614	3 378
INDONESIE	B	10	1,85	11,67	6 639	5 432	5 129	4 827
IRAN	A	6	-3,23	15	9 793	8 369	7 656	7 122
IRLANDE	C	24	1	23,93	10 981	9 564	8 725	7 876
ISRAEL	B	13	0,31	13,2	6 977	5 815	5 350	5 000
ITALIE	C	15	0	15,16	5 479	4 579	4 233	3 984
JAPON (AUTRES)	C	60	-5,5	55,44	27 407	22 952	21 175	19 989
JAPON (TOKYO)	C	60	-5,5	57,15	29 612	24 799	22 878	21 597
JERUSALEM	A	27	0,31	27	14 625	12 188	11 213	10 481
JORDANIE	B	12	-1,48	13,26	6 797	5 809	5 315	4 944
KENYA	B	12	1,43	14,2	7 786	6 488	6 164	5 677
KOWEIT	B	7	-2	37,11	16 753	13 915	12 984	12 099
LAOS	B	5	0	9,56	4 860	4 050	3 726	3 482
LIBAN	B	7	0	9,66	5 623	4 792	4 584	4 272
LIBYE	A	8	1,21	15	7 491	6 242	5 929	5 461
LITUANIE	C	0	0	0	5 682	4 856	4 442	4 132
Luxembourg	C	0	0	0	6 799	5 928	5 404	5 055
MADAGASCAR	B	10	9,46	11,57	6 516	5 331	5 034	4 739
MALAISIE	C	5	0	19,15	7 809	6 673	6 105	5 679
MALI	B	5	3	9,49	5 600	4 785	4 378	4 072
MAROC	C	7	1	8,04	3 563	3 126	2 942	2 679
MAURICE	C	5	4,86	8,64	3 435	2 994	2 730	2 554
MAURITANIE	B	8	1	9,51	5 565	4 755	4 350	4 046
MEXIQUE	C	8	-1,44	10,29	5 135	4 340	4 022	3 784
MONTENEGRO	C	5	0	9,28	5 854	5 103	4 652	4 353
MOZAMBIQUE	B	5	-0,57	9,79	5 892	4 821	4 553	4 285

ISVL : nouveaux montants

LIBELLE	Classt pays	% ISVL / IE 01/05/02	Variation ISVL 01/05/07 après mesures en niveau	% ISVL/IE 01/05/07	Montant des ISVL au 1/05/07			
					Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 8
UKRAINE	C	27	-1,68	26,73	16 126	13 781	12 068	11 728
URUGUAY	C	5	0	8,26	3 332	2 904	2 648	2 477
VANUATU	A	5	0,13	15	7 867	6 491	6 148	5 728
VENEZUELA	C	15	5	16,54	9 430	8 059	7 374	6 859
VIETNAM	B	10	-1,62	11,17	5 569	4 556	4 304	4 050
YEMEN	A	5	-4,17	15	7 337	6 114	5 625	5 258
ZAMBIE	B	25	-8,8	26,36	12 058	10 048	9 546	8 792
ZIMBABWE	B	5	0	11,43	5 945	4 863	4 594	4 324

Comment lire les tableaux...

Les tableaux ci-contre donnent pour chaque pays:

- le classement du pays (A, B, C)
- le pourcentage de l'ISVL par rapport à l'IE en 2002
- la variation de l'ISVL au 1.09.2007, après les mesures en niveau prises par l'AEFE
- le nouveau rapport ISVL/IE au 1.09.07
- les montants des ISVL pour les 5 groupes concernant les personnels résidents de l'AEFE.

Les différents groupes d'ISVL

	5	6	7	8
inst	-	ech 10-11	ech 7-8-9	ech 1 à 6
PE - PEGC	ech 9 à 11	ech 6 à 8	ech 4- 5	ech 1 à 3

I.S.V.L: revaloriser

Depuis plusieurs années, les modifications de l'ISVL s'efforcent de corriger l'inégalité des situations comparées entre les pays, selon un calcul compliqué, prenant en compte les variations de l'indemnité d'expatriation, le classement du pays dans les 3 zones de difficulté, sa place relative dans le tableau des ISVL et dans celui des I.E... qui tantôt annule les hausses théoriques (ou les baisses), tantôt les accentue ou les bride... selon les besoins. Avec pour souci majeur de "tenir dans l'enveloppe" budgétaire fixée pour ces indemnités. Même si l'enveloppe globale a augmenté depuis 2002, ce raisonnement constitue une contrainte qui empêche l'ISVL de correspondre vraiment à ce pourquoi elle est faite: prendre en charge les "spécificités de la vie locale" et les contraintes qui en découlent.

Dans de nombreux pays, l'inflation locale, le coût des transports et du pétrole, du logement... sont sous-estimés et bien des situations méritent un examen particulier.

Le SNUipp continue de revendiquer:

- que l'ISVL représente au minimum 15% de l'indemnité d'expatriation, et plus si nécessaire pour assurer un pouvoir d'achat décent et tenant compte des contraintes locales
- une augmentation de la masse budgétaire consacrée à l'ISVL
- l'examen particulier des situations qui le nécessitent: ISVL mal évaluée au départ, détérioration des conditions de vie,... et appellent les sections concernées à intervenir

LIBELLE	Classt pays	% ISVL / IE 01/05/02	Variation ISVL 01/05/07 après mesures en niveau	% ISVL/IE 01/05/07	Montant des ISVL au 1/05/07			
					Gr 5	Gr 6	Gr 7	Gr 8
NEPAL	B	5	2,5	9,39	4 591	3 826	3 520	3 200
NICARAGUA	C	6	-3,97	9,26	4 807	4 365	3 820	3 574
NIGER	A	11	5,89	15	9 464	8 087	7 398	6 882
NIGERIA	A	20	-2	39,76	29 798	25 465	23 295	21 670
NORVEGE	C	37	-1,3	36,6	15 624	13 019	12 367	11 390
OMAN	B	5	0	9,72	3 962	3 336	3 104	2 893
OUGANDA	A	13	-0,43	15,14	9 375	7 669	7 243	6 817
OUZBEKISTAN	B		2,69	12	6 550	5 597	5 121	4 763
PAKISTAN (AUTRES VILL	A	5	-0,13	15	7 535	6 164	5 823	5 480
PAKISTAN (KARACHI)	A	5	-0,13	15	7 654	6 261	5 915	5 566
PANAMA	C	5	0	8,44	3 365	2 804	2 663	2 453
PARAGUAY	C	5	4,09	8,33	3 482	2 976	2 722	2 532
PAYS BAS	C	35	0	33,38	11 499	9 408	8 886	8 363
PEROU	C	5	0	8,23	3 789	3 237	2 962	2 755
PHILIPPINES	B	5	4	9,43	4 648	3 802	3 591	3 380
POLOGNE	C	21	1,73	22,24	11 116	9 500	8 691	8 083
PORTUGAL	C	5	0,8	8,04	2 981	2 598	2 369	2 216
QATAR	B	38	-2,5	33,43	14 995	12 454	11 622	10 829
REP DEMOCRAT CONGO	A	14	-4,61	17,74	10 379	8 870	8 115	7 549
REPUBLIQUE TCHEQUE	C	5	2,1	8,16	4 112	3 585	3 268	3 057
ROUMANIE	B	15	3	15,4	8 271	6 869	6 409	5 972
ROYAUME-UNI LONDRES	C	38	-1	38	20 056	16 711	15 877	14 624
RUSSIE (AUTRES VILLES	B	37	0	36,75	25 368	21 680	19 835	18 450
RUSSIE (MOSCOU)	B	37	0,7	37,01	28 608	24 448	22 367	20 806
SENEGAL	C	6	3,62	8,16	4 576	3 909	3 577	3 327
SERBIE ET MONTENEGR	B	5	0	9,28	5 853	5 103	4 652	4 352
SERBIE MONTENEGRO(K	B		-1,48	13	8 422	7 342	6 693	6 262
SEYCHELLES (ILES)	B	15	-9,3	17,08	7 466	6 353	5 883	5 496
SINGAPOUR	C	47	-3,5	44,79	19 774	16 899	15 458	14 382
SLOVAQUIE	C	6,64	6,95	8,15	4 905	4 276	3 898	3 647
SLOVENIE	C	8	-0,18	9,15	3 591	3 130	2 854	2 670
SOUDAN	A	5	-3,24	15	11 423	9 519	9 043	8 328
SRI LANKA	B	5	-3	23,18	9 044	7 536	7 159	6 594
SUEDE	C	19	-2	18,84	7 432	6 352	5 811	5 406
SUISSE	C	35	-3	35,16	12 307	10 070	9 510	8 949
SYRIE	B	6	0	9,29	5 304	4 339	4 098	3 858
TAIWAN	C	34	-4	33,45	16 006	13 097	12 369	11 640
TANZANIE	B	9	-0,61	10,22	4 594	3 829	3 638	3 350
TCHAD	A	5	0,16	17,56	12 404	10 600	9 695	9 020
THAILANDE	C	7	5,27	8,28	4 785	4 089	3 741	3 480
TOGO	B	5	2,23	9,44	5 195	4 439	4 061	3 778
TUNISIE	C	5	0	8,48	2 811	2 466	2 321	2 113
TURQUIE ANKARA	B	7	10	9,25	5 739	5 003	4 561	4 267
TURQUIE ISTANBUL	C	10	10	10,18	5 878	5 125	4 672	4 371

Avenir du réseau : un vent de privatisation...

Un groupe de travail s'est tenu le 2 octobre 2007 à l'AEFE pour examiner deux textes : un projet de « charte de l'enseignement français à l'étranger », rédigé par la directrice adjointe, et un « guide de bon usage de la convention », proposé par l'inspecteur général Marc Olivier qui doivent être présentés au CA du 21 novembre prochain. Décryptage...

Charte : la part belle aux écoles seulement homologuées

La charte intéresse les 450 établissements homologués (conventionnés compris) du réseau dans 135 pays. Cette charte, dont les signataires seraient l'AEFE, l'ambassade et l'établissement, propose un certain nombre d'engagements à respecter par les parties concernées. Elle n'a pas soi disant vocation à se substituer à la convention entre l'AEFE et les établissements. Elle rappelle les principes fondamentaux de l'enseignement français auxquels les établissements homologués qui veulent intégrer le réseau seront sensés devoir se conformer.

Pas de conventions «à la carte» !

A notre sens, cette charte présente d'autant moins d'intérêt pour les écoles conventionnées (et encore moins pour les établissements en gestion directe), qu'elle vise principalement à élargir le réseau, comme le souhaitait le Président de la République, en augmentant substantiellement le nombre d'écoles uniquement homologuées. Pour cela, l'Agence préconise la mise en place d'« accords de partenariat » entre l'AEFE et les établissements homologués signataires de la charte. Ainsi, des conventions « à la carte » fleuriraient ici et là, dispensant les écoles concernées de satisfaire aux contraintes liées au conventionnement, grâce à une plus grande liberté de manœuvre, en particulier en matière de respect des droits des recrutés locaux (aucune mention concernant les droits des personnels n'apparaît d'ailleurs dans la charte, c'est significatif !). Une nouvelle aubaine pour ces établissements après le cadeau de cette rentrée scolaire consenti par le gouvernement français, à savoir la prise en charge des frais de scolarité des élèves de terminale.

Le SNUipp ne peut accepter cela et rappelle que la convention doit être la SEULE référence en la matière. Un réseau à deux vitesses où coexisteraient plusieurs conventions ou autres «accords de partenariat » différents ne conduirait à rien d'autre qu'à une « libéralisation »

du système d'enseignement français à l'étranger par la réduction du système conventionné à la portion congrue. La mission de service public de l'agence s'en trouverait sérieusement mise à mal et les valeurs contenues de l'enseignement français largement ratiboisées... Parfaite illustration, la Mission laïque, adepte sans modération du système des conventions « à la carte » donnant toute latitude aux établissements de faire ce qu'ils veulent, en particulier en matière de gestion des ressources humaines...

Un signe qui ne trompe pas : le préambule de la charte fait référence au soutien des entreprises françaises et de la Mission laïque à la création d'établissements français à l'étranger... et oublie la participation de l'Etat français qui donne pourtant des subventions dès l'homologation de ces mêmes établissements. Les contribuables français apprécieront...

Entre la rhétorique et les moyens...

Pour conclure, en matière de rhétorique, signalons enfin ces notions d'« excellence », d'« égalité des chances », de « soutien des plus faibles » ou encore « d'aide personnalisée aux élèves en difficultés » introduites dans le texte. A l'évidence, en matière d'« égalité des chances », force est de constater que l'inflation galopante des frais de scolarité à la charge des familles à travers le monde ainsi que la gratuité promise aux seuls élèves de terminale pour cette rentrée 2007 ne devraient guère contribuer à les garantir. Quant au « soutien des plus faibles » et à « l'aide personnalisée », la quasi inexistence de l'AIS dans le réseau apporte un bémol non négligeable à cette notion pourtant largement partagée par le SNUipp. A l'inverse, le seul objectif «d' excellence » peut avoir une chance d'être atteint. Et encore...

Convention : suivez le guide !

Autre sujet à l'ordre du jour, un « guide de bon usage de la convention » sensé expliciter la convention type en précisant les modalités de sa mise en œuvre. Le guide formule des recommandations sur les dispositions particulières qui doivent régir les relations entre les différents partenaires. Il préconise surtout la création d'un « comité de partenariat » en lieu et place du comité de gestion, instance qui réunirait les représentants de l'organisme gestionnaire, ceux de l'ambassadeur et le chef d'établissement.

Le SNUipp fait remarquer que les représentants des personnels ne sont pas invités à siéger dans ce comité. « Ils seraient juge et partie dans une instance décisionnaire » répond la directrice. Contradiction pourtant avec ce que dit l'auteur lui-même : ce comité ne peut avoir de pouvoir de décision, celui-ci étant réservé au conseil d'administration de l'organisme gestionnaire.

Alors pourquoi donc cette clause d'incompatibilité de la fonction d'enseignant avec un siège dans ce comité ? M. Olivier précise dans son guide qu'ils peuvent être élus dans les organes statutaires de l'organisme gestionnaire mais, souvent, les statuts des associations de parents ne le permettent pas.

Le texte préconise que le conseil d'établissement soit régulièrement informé du budget et du compte financier de l'établissement mais nous proposons que le CE soit également consulté sur ces questions.

Le SNUipp s'étonne par ailleurs de ce paragraphe du guide qui considère comme disposition « pertinente et équilibrée » le système paternaliste des récompenses et des sanctions à l'égard des recrutés locaux. Serait-ce dans l'air du temps ?

Enfin, le SNUipp s'oppose catégoriquement à la préconisation d'associer les établissements confessionnels au choix par l'AEFE des chefs d'établissements !

C.L.

Une rentrée scolaire 2007 sous les feux de la rampe

Rarement la profession a fait l'objet de telles attentions médiatiques.

Or ce n'est pas d'une « publicité » déplacée dont nous avons besoin mais de sérénité et de calme pour travailler.

Nous devons cette année mettre en place les programmes 2007 et les articuler avec le socle commun, appliquer de nouvelles évaluations, continuer les concertations en équipes éducatives pour nous permettre une scolarisation digne des enfants handicapés etc etc

Nous a-t-on laissé le temps de réfléchir ? Avons-nous pu réunir les groupes d'experts ?

Avons-nous pu réunir les groupes disciplinaires ? Réunions de travail préconisées par le ministère pendant l'année 2006-2007 avant l'application des programmes !

Avons-nous pu surtout travailler entre collègues pour construire ou repenser le projet de notre école tenant compte des nouvelles directives ?

Face à cette demande de temps de

concertation, qui ne date pas d'hier, le gouvernement nous répond par une lettre du président de la République et par un rapport du Haut conseil de l'Éducation qui pointe d'un doigt accusateur ce qui est « non acquis »

Face à une telle offensive la réflexion de la profession est nécessaire.

Socle commun, nouveaux programmes, suppression du samedi matin et 24 heures pour les élèves à la rentrée 2008... Nous y reviendrons dans nos prochaines publications hors de France bien sûr, et nous vous invitons à consulter régulièrement le site internet du syndicat, ainsi que sa publication nationale "Fenêtres sur Cours" dont un des prochains numéros spéciaux rendra compte des travaux de l'université d'été que nous organisons chaque année à La Londe des Maures, fin octobre.

P. S



Signez la pétition lettre ouverte au Président
www.lettreouverteaupresident.org

Réagir ensemble

"Nous le disons avec conviction : améliorer la réussite scolaire des jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, bloquer le développement des inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une école à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays.

C'est autour de cet objectif que, dans la diversité de nos organisations représentant toutes les composantes de la communauté éducative, de façon inédite sans doute, nous avons décidé de nous rassembler aujourd'hui.

Comment avancer avec, comme postulat, des réductions budgétaires drastiques ?

Aux questions que nous nous posons, la suppression de 11 200 emplois dans l'Éducation nationale, s'ajoutant aux milliers déjà subis, est la seule réponse dont il faudrait nous contenter. Elle est inacceptable. En lançant

cet appel, nous voulons aujourd'hui, devant l'opinion, interpeller le gouvernement, le président de la République.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

Nos organisations s'engagent à mener en commun une campagne d'explication et de sensibilisation de l'opinion. Elles se retrouveront pour envisager la suite à donner à leur action autour d'une initiative d'ampleur nationale".

Ce communiqué de presse de l'intersyndicale de l'éducation : UNSA-Education - Cé - La ligue de l'enseignement - GFEN - FCPE - CRAP Cahiers Pédagogiques - FOEVEN - FAEN - FERC-CGT - FSU - SGEN-CFDT - UNL - FIDL - UNEF - FNEC-FP FO a été lu au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Depuis ces organisations font signer une pétition-lettre ouverte au président de la République, que vous retrouverez sur internet (voir ci-dessous)

Pour le SNUipp

Lettre de Nicolas Sarkozy aux éducateurs

Derrière les accents lyriques, de véritables impasses

Le président de la République vient d'adresser une lettre à chaque enseignant pour annoncer ses principales intentions en matière éducative. Ce texte prétend afficher une vision ambitieuse pour l'école en annonçant sa « refondation ». Il affirme qu'aucun retour en arrière n'est possible. Au-delà de la nécessité de l'apprentissage des différences à l'école, de l'importance d'une culture commune ou de l'affirmation de la maternelle comme une priorité, les accents parfois lyriques ne peuvent masquer de véritables impasses.

Quel avenir est réservé aux élèves qui n'auraient pas fait la preuve qu'ils pouvaient rentrer en 6ème ? Comment croire à une amélioration de l'école qui commencerait par une réduction du nombre d'enseignants ? Pourquoi opposer quantité et qualité et décréter une diminution du nombre d'heures de cours ?

Les réponses apportées à ces questions constituent de véritables dangers pour l'école publique et ses élèves. Ces questions devraient faire l'objet d'un véritable dialogue social.

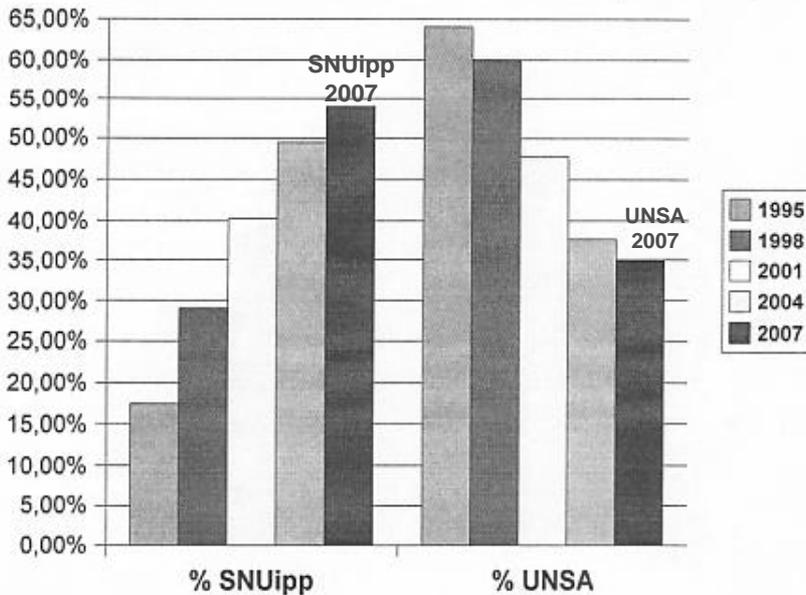
Le SNUipp, dans les semaines qui viennent renouvellera ses propositions de transformation de l'école et du métier d'enseignant en faveur de la réussite de tous les élèves. Il invite l'ensemble des enseignants des écoles à construire une initiative d'ampleur nationale en faveur de l'école.

Paris, le 4 septembre 2007

le snuipp à l'étranger: représentativité confirmée

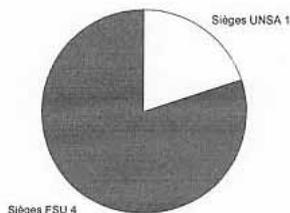
Les élections professionnelles de l'AEFE en mai et juin dernier ont confirmé la progression constante du SNUipp et de la FSU dans les instances de l'Agence et leur position d'organisations majoritaires dans les CCPCA, la plupart des CCPLA, au CTP et au CA... Vous pouvez compter sur leurs représentants.

Résultats aux élections AEFE (1er degré)

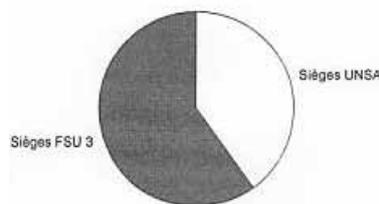


la FSU emporte le 4ème siège au CA et au CTP

Elections au CTP 2007



Elections au CTP -2004



Avec plus de 55% des voix, une progression de 7,53% par rapport à 2001 (l'UNSA - 3,57%), la FSU confirme sa place majoritaire à l'AEFE comme en France. Elle compte 13 élus en CCPCA (sur 25) dont 12 (sur 15) chez les enseignants et 1 chez les personnels TOS (nouveau siège). Au Comité Technique Pariétaire et au Conseil d'Administration, elle compte désormais 4 élus sur 5.

Nous contacter

SNUipp secteur hors de france

courriels: hdf@snuipp.fr

adresse postale: 128 Bd Blanqui 75013 Paris

Tel: 01 44 08 69 57 - Fax: 01 43 31 17 69

Vous pouvez également retrouver nos publications et nos circulaires hebdomadaires sur le site internet :

www.snuipp.fr

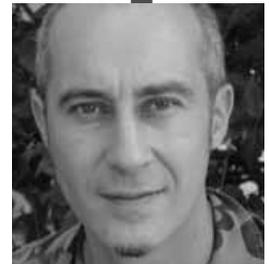
Le secteur hors de france 2007-08



Pilar STRUILLOU



Gwenaëlle DENIS



Christophe JOSEPH



Christophe LE BOLC'H



Philippe SEVERAC